



# Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 30 juillet 2024

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin juin 2024

En juin 2024, les remboursements de soins de ville au régime agricole diminuent après un mois de mai fort. Sur le premier semestre 2024, les remboursements progressent toutefois de 1,1 % par rapport à la même période en 2023.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@cmsa.msa.fr">boloko.steven@cmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@cmsa.msa.fr">bayon.elora@cmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les six premiers mois de 2024 est en **baisse de 1,8 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul provient de la **diminution de 3,3 %** des effectifs de patients **non-salariés** agricoles et de **0,9 %** du nombre de patients **salariés** agricoles.

## Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles

A fin juin 2024, les remboursements de soins de ville augmentent de 3,2 % pour le régime des salariés agricoles. Le régime des non-salariés est en baisse de 1,2 %.

## Des honoraires en recul mais avec des soins de spécialistes qui restent haut

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** sont **stables** pour le premier semestre 2024 comparativement au premier semestre 2023. Cette stabilité masque la compensation de l'augmentation des montants remboursés des consultations et visites par la hausse du montant des participations forfaitaires depuis le 15 mai qui vient donc diminuer les montants remboursés. Les remboursements de soins des **médecins spécialistes** augmentent de **0,6 %** après un début d'année en dent de scie, en raison du décalage de la parution des nouveaux tarifs hospitaliers. Le mois juin reste haut ce qui traduit la poursuite du rattrapage des liquidations. Les remboursements d'honoraires **dentaires** continuent de décroître : baisse de **- 10,9 %** sur six mois due à la diminution de 70 % à 60 % de leur prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

## Des remboursements d'auxiliaires modérés ce mois

Après deux mois au même niveau, les remboursements des **masseurs-kinésithérapeutes** diminuent de 2,4 % par rapport au mois précédent. L'évolution depuis le début de l'année est stable. Les remboursements de **soins infirmiers** diminuent légèrement de **1,0 %** pour le premier semestre 2024. Ces deux professions sont impactées par la hausse du montant des franchises médicales fin mars 2024.

## Des remboursements de laboratoire qui accentuent leur tendance baissière

La courbe d'évolution des remboursements des **laboratoires** est décroissante ; la baisse s'accélère ce mois-ci avec le doublement de la participation forfaitaire. La diminution sur ce semestre 2024 atteint **12,6 %**.

## Des transports de patients qui poursuivent leur hausse

Les revalorisations tarifaires des **transports** participent à l'augmentation de leurs remboursements, avec + 2,6 % entre mai et juin et + **3,2 %** sur l'ensemble du semestre.

## Des indemnités journalières qui ralentissent par rapport au mois précédent

Pour les indemnités journalière (IJ), comme pour d'autres postes, le mois de juin rompt avec la stabilité des mois de mars et d'avril, les **IJ maladie baissent ainsi de 1,7 %**. Sur six mois, elles progressent de **3,7 %**. Pour les **IJ AT**, l'évolution est de + **5,1 %** malgré une baisse entre mai et juin de 2,9 %.



## Des remboursements pharmaceutiques en pause ce mois

Les **médicaments délivrés en officine** ont des remboursements mensuels stables en juin. L'évolution sur six mois est de **+ 3,4 %**. En revanche, les **médicaments rétrocedés** ont des remboursements en baisse à hauteur de **- 2,9 %** et à un niveau inférieur en juin par rapport à mai.

## Des dispositifs médicaux en hausse

Les **dispositifs médicaux** sont en progression de **1,6 %** sur le premier semestre 2024. Pour ce poste connaissant une forte variabilité d'un mois sur l'autre, les oscillations des quatre derniers mois sont cette fois moins marquées.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2023	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+0,9%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+0,0%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>+3,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>+2,5%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-3,6%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,1%	-2,4%	+2,1%	+2,4%	-1,3%	-4,0%	+0,8%	+3,1%	-6,2%
- Médecins généralistes	-1,4%	-4,0%	+1,0%	-2,3%	-0,0%	-3,2%	+2,6%	-2,2%	-5,7%
- Médecins spécialistes	+2,3%	-0,1%	+4,3%	+4,4%	+0,6%	-1,9%	+2,7%	+5,4%	-7,1%
- Dentistes	-5,8%	-8,4%	-3,9%	+3,8%	-10,9%	-14,0%	-8,8%	+4,4%	-3,0%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,5%	-2,6%	+3,1%	-0,7%	-0,3%	-2,6%	+3,3%	-1,8%	-3,8%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,3%	-1,3%	+4,4%	+3,1%	+0,1%	-2,6%	+3,4%	+3,9%	-2,4%
- Infirmiers	-1,5%	-3,2%	+1,9%	-2,4%	-0,9%	-2,8%	+2,9%	-4,3%	-4,2%
Laboratoires	-16,2%	-17,5%	-15,1%	-23,7%	-12,6%	-15,6%	-9,8%	-31,0%	-6,5%
Frais de transports	+3,2%	+0,6%	+6,1%	+6,2%	+3,2%	+1,0%	+5,6%	+6,5%	+2,6%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,5%	+3,7%	+1,1%	+2,2%	+4,3%	+4,8%	+4,2%	-2,7%	-2,0%
- IJ maladie	+0,5%	+5,0%	-0,3%	+1,8%	+3,7%	+6,7%	+3,2%	-5,6%	-1,7%
- IJ ATMP	+3,2%	+1,5%	+3,6%	+2,8%	+5,1%	+1,4%	+5,8%	+2,8%	-2,3%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+4,7%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+4,6%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,0%</b>
Médicaments :	+3,6%	+2,5%	+4,8%	-0,3%	+3,0%	+1,6%	+4,4%	-1,3%	-0,5%
- Médicaments délivrés en ville	+4,1%	+3,2%	+5,1%	+0,7%	+3,4%	+2,4%	+4,5%	-0,7%	-0,2%
- Médicaments rétrocedés	-3,3%	-9,8%	+1,7%	-12,7%	-2,9%	-11,7%	+4,0%	-9,9%	-4,9%
LPP	+1,0%	-1,6%	+4,2%	+1,5%	+1,6%	-1,2%	+5,0%	+0,7%	-2,7%

Source : MSA.



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de juin